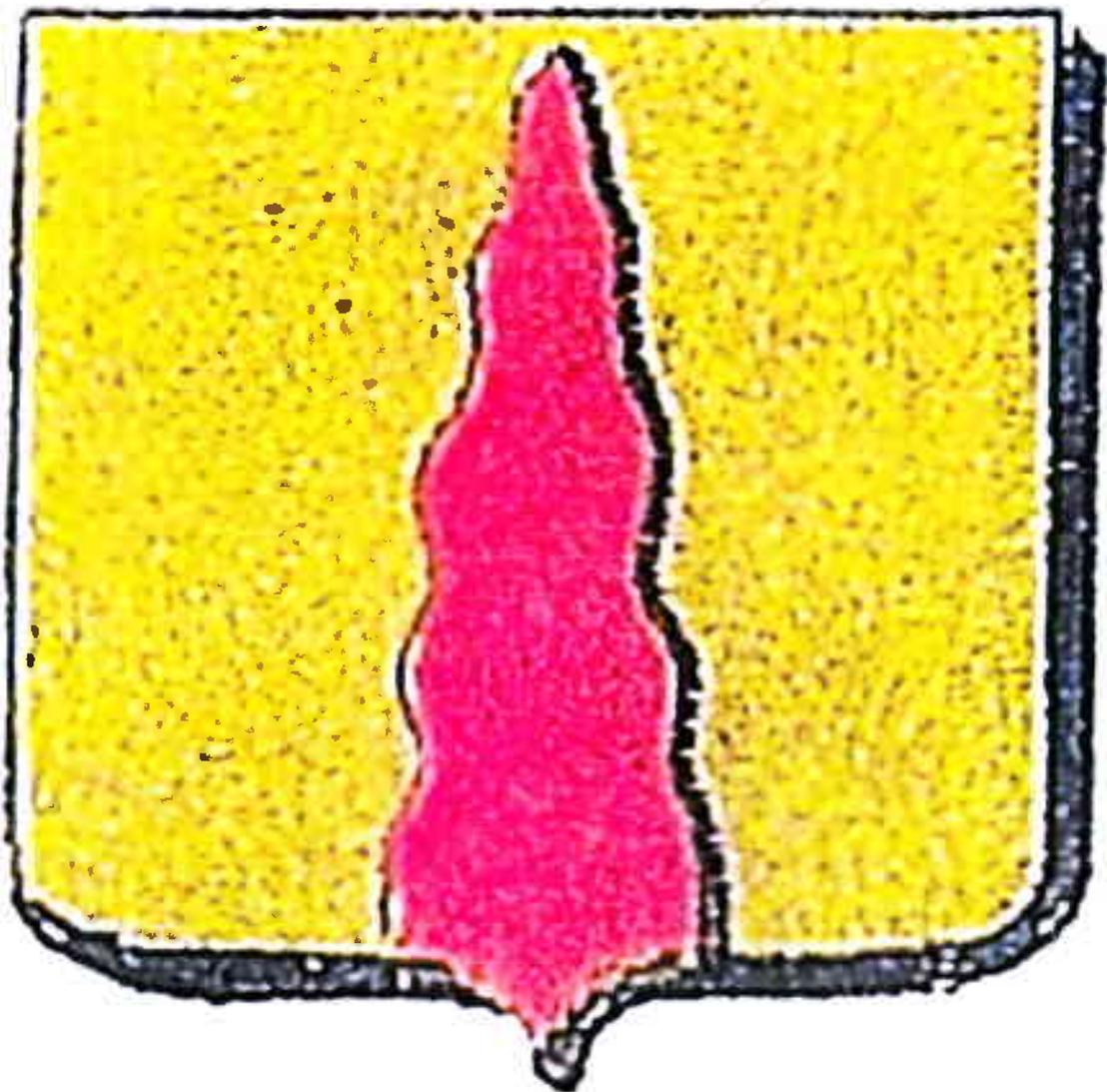


ARCHIVES

BULLETIN MUNICIPAL

N° 5



COMMUNE DE FOSSE

☎ 04 68 59 92 76

E-MAIL: mairie-de-fosse@wanadoo.fr

ETRE MAIRE D'UNE PETITE COMMUNE

Nous sommes à l'échéance d'un mandat électoral. C'est l'heure d'un bilan. L'équipe municipale a œuvré, durant ce laps de temps, sur les axes de gestion.

→ Le premier, et celui qui me tenait particulièrement à cœur, la cohésion du village.

Nous avons un caractère différent et c'est très bien car de cette particularité, par la discussion, nous trouvons la voie raisonnable. Nous avons pu constater la concrétisation de ces résultats lors des réunions publiques, toujours très suivies, mais surtout lors des journées citoyennes.

→ En second lieu, celui qui vous concerne plus particulièrement, le bien vivre du village.

A FOSSE, nous cumulons trois handicaps :

- peu de moyens financiers
- situés en plein Fenouillèdes, pays réputé pauvre
- isolés géographiquement des grands centres urbains.

Nous avons donc pour devoir d'atténuer ces handicaps par une série d'actions qui améliorent votre qualité de vie. Pour ce, plusieurs grands projets et quelques réalisations :

- Sécurisation de la ressource en eau potable. Le forage est prévu pour fin premier trimestre 2008.
- Réhabilitation d'une grande partie des réseaux d'eaux usées.
- Terminer le programme sur les rues du village.

Ces trois projets sont menés de front pour une raison d'économie.

A ce confort matériel s'ajoute un confort technologique :

- La Wi Fi
- Le portable.
- Nous sommes le seul village en Fenouillèdes, choisi par le syndicat de Télé à bénéficier, du point de vue expérimental de la TNT.

Tout en restant petits, nous avons tout comme les grands.

→ En troisième lieu, la gestion communale.

Ce chapitre a été, pour moi, le plus facile. Il suffit de ne pas gaspiller l'argent que nous n'avons pas et ne pas investir ce que nous ne pouvons pas rembourser.

J'ai eu la malheureuse expérience du SIVM ou du transfert de compétences des ordures ménagères à la Communauté de Communes pour constater que, en cas de mauvaise gestion, c'est toujours le contribuable qui paye.

→ Enfin, le désintéressement et l'altruisme.

Je ne vais pas ces deux thèmes explicites par eux-mêmes. Il n'est pas possible de gérer un village comme FOSSE si l'on a des ambitions ou intérêts personnels.

Je pense avoir fait un résumé de mon action et de mon état d'esprit.

En cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne et heureuse année et que vos vœux les plus chers se réalisent.

LE MAIRE

UNE ANNEE VIENT DE S'ECOULER

2007 a été une année relativement calme.

Elle a débutée par les vœux de la Municipalité. Cérémonie traditionnelle qui permet de présenter une rétrospective et la direction des grandes lignes politiques du Conseil Municipal.

C'est aussi le moment d'offrir le calendrier de FOSSE et le Bulletin Municipal. La revue FENOUILLEDES ayant consacré un numéro à notre village, cela nous a donné l'opportunité d'en distribuer un exemplaire à chaque participant.

Après un apéritif dînatoire la soirée s'est agréablement clôturée par une rife.

Le Comité des Fêtes, a organisé, la semaine suivante, le repas de la St Sébastien, Fête votive du village. C'est le traiteur de Pézilla du Conflent qui nous régala d'agapes copieuses et succulentes. Nous constatons le respect de nos traditions villageoises malgré le renouvellement de la population.

La journée citoyenne est devenu le point fort de nos rencontres. Celle-ci conjugue plusieurs pôles d'intérêt

- La convivialité
- L'amour du village
- L'économie pour les finances
- et, j'espère, un bon repas qui récompense le travail fourni.

Synthèse enrichissante qui permet à tout en chacun d'apporter son avis et sa touche personnelle dans l'amélioration et le confort de vie de tous.

A ce propos je tiens à tous vous remercier, vous qui êtes volontaires et artisans d'un lien rare de nos jours : « L'ESPRIT DE VILLAGE »

L'été débute par l'ouverture de notre plan d'eau. Unique dans notre arrière pays, il draine une activité non négligeable et permet une location accrue de gîtes ruraux.

Le 14 juillet est la rencontre incontournable du rendez-vous républicain. Depuis deux ans, avec votre complicité, l'apéritif se prolonge par une grillade : preuve complémentaire, s'il en était besoin, de la solidarité de notre communauté.

Trois ans déjà que la Ligue contre le Cancer organise à FOSSE une journée animation et vide grenier. Les badauds venus de tout le département apprennent à connaître notre petit village. Tous les bénéfices sont entièrement reversés à la Ligue permettant ainsi à la Délégation Départementale d'investir dans la recherche ou le bien être des malades.

Nous devons préciser que Mme FRANCO notre Député est une fidèle de la manifestation ainsi que les conseillers Généraux et de nombreux Maires des alentours.

Le repas de midi est proposé par Mme BARTRINA éleveur à Escouloubre. Elle a servi cette fois plus de 140 repas. Trois euros par unité ont été reversés à la Ligue départementale.

Deux réunions publiques ont eues lieu :

La première, en début d'année, pour vous informer de l'état des finances de FOSSE et des orientations prises en matière de travaux et d'investissements.

Nous rentrions alors dans la phase finale des études concernant notre réseau d'eaux usées et sur les lieux possibles de forage en ce qui concerne l'eau potable.

Ces préliminaires sont actuellement terminés, les demandes de financement en bon cours ou acceptées, et nous en sommes au stade des appels d'offre .Nous pouvons penser raisonnablement que tout sera terminé fin 2008.

Enfin une seconde réunion, tout aussi importante pour votre gouverne mais aussi pour votre portefeuille se déroula le 9 juin.

Les questions suivantes ont été évoquées :

- Installation de la WIFI.
- Création du réseau portable.
- Achèvement des places publiques du village.
- Participation obligatoire de la commune aux frais de scolarisation des enfants allant à CAUDIES à concurrence de 612 euros par élève.
- Enfin et c'est celle qui vous concerne tous ; la prise de compétence par la Communauté de Commune des Ordures Ménagères. Cela se solde par le doublement de la taxe pour notre village et quelques autres mais par l'abaissement de cette même taxe sur des villages importants. Je me suis battu pour plus de justice.

Il me semble inadmissible lorsque, éloignés des centres urbains et ne pouvant bénéficier de tous les services nous soyons encore pénalisés.

Une dernière information concernant la communauté : quatre communes ont demandé le rattachement au Rivesaltais : Rasiguères, Lansac, Caramany et St Arnac Cela va encore alourdir les frais fixes de la Communauté. Une réflexion est menée avec nos villages voisins afin d'envisager la même démarche.

A Propos de notre bibliothèque :

Elle est de plus en plus fréquentée. De nombreux dons de livres l'enrichissent régulièrement. Je remercie les généreux donateurs.

- Le centre de Thuès.
- Dautais Viviane.
- Gence Marcel.
- Gueulin Lucienne.

GESTION DE LA MAIRIE

2008 est une année d'élection. La loi nous impose une retenue sur les programmes politiques et nous ne pouvons évoquer ce qui est fait ou voté et engagé avant les scrutins.

En matière de gestion je vous l'ai rappelé sur le mot du Maire, je tiens les « ficelles » de notre bourse extrêmement serrées afin de faire face à des investissements importants que nous devons effectuer. Nous terminons cette année 2007 avec 74 000 € de réserves. Cela nous permet d'envisager avec sérénité les grands travaux qui nous attendent :

- Les rues : nous avons obtenu une subvention du Conseil Général sur les 3 tranches qui restent à effectuer.
- - Fosse d'en haut.
 - Rue de la coopérative.
 - Rue de la forge.

Le tout financé à 70 % par le Département.

- La réfection d'une grande partie de notre réseau d'eaux usées.

A la suite du tremblement de terre, notre réseau en évierite s'est fracturé tout le long. Deux tronçons sont en très mauvais état.

- La rue de la cave coopérative pour les Cabanes.
- La rue des Acacias pour Fosse.
- Le tronçon qui suit ce que nous avons refait jusqu'à la station.

Nous avons une aide non négligeable du département par l'intermédiaire de la SATESE de 40 % et je suis en train de négocier 40 % supplémentaire de l'agence de l'eau. Il faut savoir que les subventions normales pour réfection ou entretien des réseaux d'eaux usées ne doivent pas dépasser 55 %. Ce n'est qu'après d'âpres négociations que nous pourrions prétendre aux 80 % espérés.

- Enfin un forage .

Après une pré-étude de 3 ans, la réalisation de celui-ci voit sa conclusion cette année.

- La source se tarit.
- La rivière n'est pas fiable au point de vue sanitaire.
-

Voyez les problèmes des villages aux alentours : Saint Martin, Feilluns, Prats de Sournia, Le Vivier. Le Fenouillèdes se trouve confronté à ce problème d'approvisionnement en eau potable. Nous avons anticipé ce problème et espéré qu'il sera résolu avant la fin de l'année. Là aussi, une coopération entre le Département avec la SATEP et l'agence de l'eau nous permet un financement à 80 %. Le suivi du dossier a été l'objet de nombreuses réunions et discussions mais nous arrivons au terme. Je tiens aussi à préciser que la Région Languedoc-Roussillon est un acteur incontournable de notre développement. Il finance à hauteur de 30 % tout ce qui est embellissement du village.

La région remplace avantageusement l'Etat, qui est de plus en plus absent de nos financements, et surtout l'Europe qui ne peut plus intervenir dans nos villages car les dossiers ne sont pas assez conséquents pour cette institution.

Fosse et nos petites communes doivent donc se tourner vers les deux institutions de proximité « Le Conseil Général » et « Le Conseil Régional » pour financer leurs investissements.

Nous dirons enfin deux mots sur la nouvelle organisation de notre « canton » élargi, la Communauté de Commune, Saint Paul, Pruganes, Caudiès, Fenouillet, Fosse, Vira, Saint Martin, Lesquedes, Saint Arnac, Ansignan, Maury pour notre Canton, La Tour de France, Rasiguères, Planèzes, Caramany et Lansac pour le Canton de La Tour, Feilluns et Trilla pour le Canton de Sournia constituent notre Communauté de Communes. Celle-ci a pour compétences principales :

- Le ramassage des ordures ménagères
- Le centre de loisir
- Le CLIC V.

Le financement de notre Communauté provient des 30 % de la taxe professionnelle fournie par les villages qui en perçoivent. Il ne permet pas de fortes ambitions et nous sommes à la recherche de nouveaux fonds.

Plusieurs pistes suivies et j'en évoque deux :

- Les énergies renouvelables avec les éoliennes
- Une coopération plus forte avec le Rivesaltais qui permettrait une politique d'ensemble de la vallée.
-

La question reste ouverte et la nouvelle municipalité se devra de vous tenir au courant au fur et à mesure de l'évolution de notre Communauté.

Enfin quelques informations brutes :

- Ouverture de l'ancien chemin communal de la Canal.
- Vente de bois récupéré sur le chemin de la Canal par l'entreprise Roca aux résidents de Fosse. Cela a servi à financer l'entretien des chemins communaux de Fosse.
- Enfin le troisième appartement des HLM a été occupé quelques mois par une famille du nord de la France qui a ensuite déménagé à Saint Paul pour enfin revenir, d'après les dernières nouvelles, dans le nord.

LA JOURNEE CITOYENNE

Deux Aspects des Travaux Réalisés



HISTOIRE D'EAU

Cette année, je vais vous parler d'un thème d'actualité : l'eau. Elle a donné lieu à un procès mémorable au temps jadis. Le procès a duré plus de 40 ans.

Situons tout d'abord le cadre : « La Matassa ».

Vous la connaissez tous, mais savez-vous que la rivière Matassa commence à l'embranchement de la rivière de Vira et du ruisseau de Boucheville ?

En aval, elle se grossit du ruisseau du Vivier, puis de celui de Prats de Sournia pour rejoindre la Desix au niveau des Albas, qui, elle-même, se déverse dans l'Agly à Ansignan. Nous avons situé les lieux, voyons maintenant le motif du litige. Quatre Moulins sont situés sur la Matassa :

Le premier à Perles sur le site des gîtes actuels, le second, au Moulin du Vivier situé à l'intersection de la route Le Vivier - St Martin et celle de Fosse - Le Vivier à hauteur du pont, le troisième Moulin au Vivier aussi route de Feilluns sur l'exploitation de M. Vignes sous le village, enfin, le dernier Moulin de Feilluns situé à peu près au plan d'eau du dit village.

Je ne citerai aucun nom de famille car certains descendants sont encore dans nos villages. Je dois préciser que le procès a débuté vers 1840 et s'est terminé après la première Guerre Mondiale.

La plainte initiale est venue du Moulin de Matassa soutenu par son confrère du Vivier et puis mollement par celui de Feilluns.

Le motif de la plainte était double :

1. L'usage du Canal de la Mole
2. L'usage de l'eau de la Matassa

Le premier point fut assez facilement résolu. Cela avait lieu dans les années 1840, après l'achat par les habitants de Fosse des terres de M. Du Vivier, propriétaire de « Perles, Le Vivier et Taïchac ». Le droit d'usage d'eau du Canal de la Mole fut reconnu car les archives personnelles de la famille et les archives départementales font état de ce droit avant la Révolution Française (1789) et même bien avant.

Ce Canal était présent depuis « des temps immémoriaux » d'après les actes. Donc, malgré la sécheresse ou pénurie d'eau, le village de Fosse en ce qui concerne ce bassin versant et le village de Vira, tout comme le seigneur Du Vivier pouvaient utiliser le Canal qui part du dessus de la Borde de la Mole et aboutit au bassin du Moulin de Perles.

Il est évident qu'en période d'étiage, un arrosage, même normal des prés, fait baisser sensiblement le débit du ruisseau de Boucheville donc de la Matassa.

De plus, il faut savoir que les Moulins situés sur ce cours d'eau ne pouvaient faire tourner directement les meules avec la force du courant de la Rivière. Il a fallu donc construire des bassins de grande capacité pour stocker l'eau et ensuite, celle-ci, canalisée, actionnait la roue qui entraînait les meules. Vous pouvez imaginer l'ingéniosité des Meuniers qui devaient stocker l'eau, la faire déverser à une vitesse suffisante pour faire tourner le Moulin mais sans la gaspiller pour faire durer le temps de Mouture. En corollaire, on mesure l'importance du débit de la Matassa qui doit remplir les bassins de rétention.

L'accumulation de ces faits a poussé les propriétaires des Moulins situés en Aval à contester le droit d'usage du canal de la Mole et exiger la réglementation de l'eau de la Matassa. Tout cela pour permettre aux quatre Moulins de fonctionner en alternance.

Le procès fut long, tous les coups furent donnés : faux témoignages, falsification d'actes, corruption de fonctionnaires. Trois experts ont dû se succéder, des inimitiés sont nées et restées ancrées dans la mémoire collective. A terme, le verdict est tombé.

Le canal de la Mole reste ce qu'il est avec son droit d'usage inchangé mais avec une répartition de l'eau qui existe toujours entre ayant droits. De plus, ce Canal devait alimenter le Moulin de perles du lundi soir au mardi soir pour que les trois autres moulins puissent disposer de l'eau de la Matassa.

Il est à remarquer que l'arrivée des minoteries après la seconde guerre a ruiné les moulins et de ce fait réglé leurs problèmes. Est-ce à dire que celui de l'eau est réglé ? Je ne le pense pas.

Malgré un arrosage des prés minimum, une réduction notable des jardins, la Matassa connaît des étiages très durs. Nous traversons une période de sécheresse et de déficit en eau et nous devons, comme à l'époque, respecter encore plus ce bien précieux qu'est cette petite formule magique « H₂O ».

UNE AFFAIRE D'EAU

D'après un registre du conseil municipal de la commune de Fosse, dans une délibération du 15 pluviôse an XIII, le maire Jean-Pierre PELLISSIER raconte qu'il a présenté une pétition le 7 thermidor an XI (26 juillet 1803) à Monsieur le préfet pour conserver le canal d'irrigation. Le 5 fructidor an XII (23 août 1804), l'ingénieur des ponts et chaussées M. AMIEL est venu voir pour connaître le sujet de contestation entre la commune et M. Léon Gabriel du VIVIER. Le maire explique que le procès existant entre M. du Vivier et Catherine Pellissier est trop facile contre une femme sans appui. Comme tous les habitants de Fosse se servent de cette eau du canal, il a donc été délibéré que le maire doit se rendre auprès de M. le préfet pour que le tribunal civil de Perpignan suspende son action afin que Catherine Pellissier ne subisse pas le jugement prêt à être rendu.

Nous pouvons suivre cette affaire dans un document de février 1809 à Perpignan pour conseiller le maire :

Un ruisseau a été construit en mars ou avril 1795 et a existé jusqu'en septembre 1808. Ce ruisseau, prenant l'eau de la rivière de Perles au dessus du moulin à farine de Monsieur du Vivier, était utilisé environ quatre mois par an pour l'arrosage au terroir de Fosse.

Pour tout dommage à M. du Vivier, il est conseillé à la commune d'offrir 460 francs pour éviter autant que possible un procès de liquidation.

D'après des reçus de frais de procès conservés à la mairie, un procès continuait encore entre la commune et les héritiers de M. du Vivier en 1816, 1820 et 1829.

Finalement, la famille du Vivier vendra une grande partie de la métairie de Perles à de nombreux habitants de Fosse le 4 octobre 1830. Dans cet acte de vente fait par devant le notaire PEPRATX, il est écrit que les acquéreurs auront la faculté de prendre l'eau à la dite rivière de Perles pour l'irrigation... Le meunier François FABRE, aussi acquéreur, devra toujours respecter ce droit de prise d'eau.

Lionel Lapraye, le 3 novembre 2007 à Fosse.

BUDGET

BUDGET GENERAL

Année 2005

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	73 071,54	95 263,56	22 192,02
INVESTISSEMENT	307 194,83	325 835,33	18 640,50
TOTAL	380 266,37	421 098,89	40 832,52

Vérification 40 832,52

Année 2006

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	75 548,19	109 888,20	34 340,01
INVESTISSEMENT	46 787,63	49 931,60	3 143,97
TOTAL	122 335,82	159 819,80	37 483,98

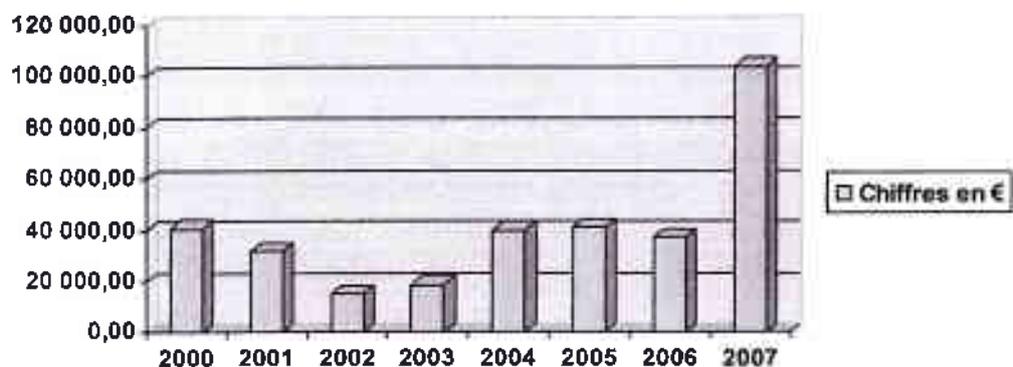
Vérification 37 483,98

Année 2007

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	90 562,90	122 998,06	32 435,16
INVESTISSEMENT	6 802,04	77 900,32	71 098,28
TOTAL	97 364,94	200 898,38	103 533,44

Vérification 103 533,44

EVOLUTION DES RESULTATS DE COMPTABILITE DE 2000 A 2007



Légende de la Figure 1

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffre en €	40 811,58	31 913,81	15 191,46	18 752,55	39 947,46	40 832,52	37 483,98	103 533,44

RÉALISATIONS DE LA C.D.C

LES CABANES



FOSSE



ETAT CIVIL

L'Etat Civil est toujours important pour notre commune. Je fais donc le relevé de tout événement qui intervient dans nos familles. Veuillez me tenir au courant de tout changement afin de n'oublier personne. Merci.

- **DECES** :

RAPIDEL Paul	31/03/2007
CAMBUS Marie-Antoinette	02/07/2007
CLEMENT Germaine	01/07/2007
POUGET Philippe	23/08/2007
PROD'HOMME Colette	03/10/2007

- **MARIAGES** : NEANT

- **NAISSANCES** :

1. Juillet 2007 naissance à LONDRES de **IMOGEN** fille de Emma Newel. Félicitations à la Pamela, la grand-mère.
2. Août 2007 naissance à LONDRES de **BETH-ISABELLA** fille de Patrick Newel. Félicitations à Pamela, la grand-mère.
3. Mai 2007 naissance au Vivier de **DUNE** fille de Arnaud Azinala et de Viviane Dautais. Félicitations aux heureux parents et à M et Mme Regner.
4. Mai 2007 naissance à Mosset de **LUCAS** fils de Thomas Arnaud et de Patricia Colomer. Félicitations à M et Mme Regner.
5. Juillet 2007 naissance à Perpignan de **NOEMIE** fille de Natacha et Noël Pous. Félicitations aux grands-parents, Sébastien et Rosette.
6. Octobre 2007 naissance à Perpignan de **ROMANE** fille de Jean-Baptiste Chaix et de Véronique Ribes. Félicitations aux grands-parents Joëlle et Alex.
7. Décembre 2007 naissance à Pertuis de **CORTO** fils de Coline Villemin et de David Agreil. Félicitations au grand-père Bernard.
8. Mars 2007 naissance à Trédudon Lemoine Finistère de **MAÏAN**, petite fille de M et Mme Saint-Louis Augustin. Félicitations aux grands-parents.
9. Août 2007 naissance à Colombes de **ILANA** fille de Guillaume et de Mélanie Sire. Félicitations aux grands-parents Joseph et Martine.
10. Janvier 2007 naissance à Perpignan de **DORIAN** petit fils de Nanye et Pierre Tiburce. Félicitations aux grands-parents et à l'arrière grand-mère Jeanne.
11. Un oubli de 2006. Mars 2006 naissance à Perpignan de **AMBRE** de Céline et Olivier Rapidel. Félicitations aux grands-parents Joseph et Roberte.

ADRESSES UTILES

MEDECINS

St Paul

Centre Médical tel 04 68 59 19 37
Docteur Chevrot et Docteur Vedrenne

Caudiès

Docteur Bissieres Bernard tel 04 68 59 90 88

INFIRMIERS

St Paul

Centre de soins tel 04 68 59 04 92

PHARMACIES

St Paul

Lepori Denis tel 04 68 59 96 14

Lepori-Lloveras tel 04 68 59 02 07

Caudiès

Busca Carine tel 04 68 59 93 55

TAXI

Caudiès

Rey Jean-Claude Tel 04 68 59 90 06

St Paul

Pous Noel Tel 04 68 59 01 89

Estagel

Taxi Rapidel Tel 04 68 29 06 06

AMBULANCE

St Paul

Pous Noel Tel 04 68 59 01 89

SOCIAL

Maison Sociale du Département

74 rue Emile Zola
66600 RIVESALTES

NOS COMMERCANTS

EPICERIE

M. Dennery Eddy, le jeudi matin à 9 heures.

BOUCHERIE

M. Climaco Daniel, le vendredi après-midi.

16 heures à Fosse

16h30 à Las Cabanes

BOULANGERIE

M. Da Silva José, le mercredi et samedi matin.

LES SERVICES

D.D.E

1 rue Jean Aliot

66220 St Paul de Fenouillet

Tel 04 68 59 25 92

TRESOR PUBLIC

2 rue du Docteur Schweitzer

66220 St Paul de Fenouillet

Tel 04 68 59 01 86

C.R.C.A.M

A l'annexe de la Mairie de St Paul

A.N.P.E

Tel 04 68 63 69 00

MAIRIE DE FOSSE

Ouverture au public le:

Mardi et le Vendredi de 9h à 12h

Tel 04 68 52 92 76

REMERCIEMENTS

Ce Bulletin a été réalisé grâce à l'aide de :

TAXI RAPIDEL

- Toutes distances 24h/24h
- Transports sur prescription médicale



17 avenue de la République - 66300 STASADON

04 68 29 06 06 ou **04 68 29 00 00**

Entreprise JPG Gillard Jean-Pierre

Travaux publics

12 place du Canigou

66370 Pézilla de la Rivière

☎ 04 68 92 02 03





Le Maire et
Le Conseil Municipal
de Fosse
vous souhaitent
leurs meilleurs vœux
pour l'année 2008